

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au village historique de Val-Jalbert 6211-01-029

289

Mémoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval en faveur du projet de minicentrale hydroélectrique de Val Jalbert.

13 avril 2012

PORTE-PAROLE
DES GENS D'AFFAIRES
DEPUIS 1921

Résumé exécutif

La Chambre de commerce a suivi avec intérêt l'ensemble des démarches mis de l'avant par la société d'énergie communautaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'implantation d'une minicentrale au fil de l'eau sur la rivière Ouiatchouane. Les nombreuses démarches de consultation publiques à de nombreux niveaux ainsi qu'un appui large et solide des gens d'affaires font en sorte que la Chambre de commerce de Roberval donne son appui au projet de minicentrale tel que proposé.

Mise en contexte

Depuis le 14 mars 1928, la Chambre de commerce de Roberval a été de toutes les propositions pour trouver des solutions menant à la réhabilitation du village de Val Jalbert. Tout d'abord avec des projets de relance au niveau industriel, en passant par des usines de silice et de granit noir, une usine de matériel militaire et une usine de meubles. Dès 1943. Me Thomas-Louis Bergeron, président, proposa un projet d'usine de « pouvoir électrique ». Vers 1960, les administrateurs et leaders de la Chambre de commerce ont présenté un premier projet touristique, qui fut le premier à souligner les faiblesses du site au niveau industriel. Le ministère des Terres et Forêts implanta un camp forestier en 1962 et 1963, ce qui permit une meilleure utilisation des lieux pour le tourisme en 1964¹. Dès 1964, le village historique de Val Jalbert ouvrira ses portes pour la première fois aux touristes. Dès lors, la Chambre de commerce à maintenu son implication directe et indirecte jusque dans les années 80. Les administrateurs de la Chambre ont donc à cœur la vocation touristique et historique de Val Jalbert, en ayant été les principaux instigateurs.

Introduction

Ce mémoire abordera différents angles du projet de la minicentrale sur la rivière Ouiatchouan pour indiquer de quelle manière la Chambre de commerce appuie ce projet.

- 1. Le caractère économique pour la MRC Domaine-du-Roy et les autres partenaires de la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean;
- 2. Les contraintes économiques du développement et de la conservation du Village historique de Val Jalbert en regard des sources de revenus existantes;
 - a. Retombées économiques locales des opérations touristiques;
 - b. Contraintes pour une exploitation hors-saison et hivernale;

¹Gagnon, Pascal, Cahier historique de la Chambre de commerce, chapitre de l'implication de la Chambre dans le dossier Val Jalbert, 2006, http://www.ccisr.qc.ca/2010/01/02/implications-de-votre-chambre-de-commerce-dans-le-dossier-val-jalbert/

3. Les démarches de consultation des gens d'affaires par la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval;

La présentation technique du projet ayant fait l'objet de plusieurs discussions lors de la première étape de la consultation, ce point ne sera pas abordé spécifiquement par le présent mémoire. Les démarches de consultations publiques du promoteur ont fait aussi l'objet d'une présentation et tous les documents sont disponibles publiquement sur le site web du Bape ainsi que sur le site web du promoteur.

De l'avis des administrateurs de la Chambre de commerce, les différentes étapes de consultation ont été réalisées d'une manière adéquate, en respect des règles démocratiques en vigueur et en ligne avec les différents aspects du développement durable. Ces nombreuses consultations ont permis à de nombreuses reprises aux citoyens de s'exprimer sur les différentes particularités du projet et d'en améliorer certaines parties par leurs interventions.

Caractère économique pour la MRC Domaine-du-Roy et les autres partenaires

Depuis plusieurs années, les MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy ainsi que la communauté Ilnu de Mashteuiatsh tentent de trouver des solutions pour réaligner notre économie sur d'autres secteurs que celui forestier. Au départ, puisque nous trouvions que notre région était trop dépendante de ce secteur, puis par la suite, parce que les entreprises forestières vivent une crise qui se développe depuis 2003.

Une des manière efficace de pouvoir réaligner notre économie est d'avoir à notre disposition un fonds d'investissement communautaire autogéré. Un des objectifs des différents partenaires dans le développement de projets énergétiques et en particulier celui de la minicentrale sur la rivière Ouiatchouane est de générer des revenus qui pourront constituer ces fonds d'investissement.

La valorisation et la gestion des ressources naturelles du territoire par les organisations municipales et territoriales du milieu sont une préoccupation majeure pour les élus et les gens d'affaires locaux. La Chambre de commerce adhère à cette philosophie et est d'avis qu'un des meilleurs moyens de valoriser les ressources naturelles du milieu est par un véhicule communautaire comme la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Les profits et surplus réalisés par les différents partenaires communautaires de la société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean seront utilisés pour contribuer à l'essor de l'économie régionale. Les projets dans lesquels les partenaires vont investir dans le futur vont contribuer à la diversification et à la prise en main locale de l'économique régionale.

C'est un point important du projet de minicentrale sur la rivière Ouiatchouane, car au niveau historique, ce sera une première au niveau de la valorisation communautaire des ressources naturelles renouvelables locales. En plus de verser un montant annuel pour l'exploitation de la minicentrale à la corporation du village de Val Jalbert, le reste des surplus est entièrement distribué entre les partenaires de la communauté. Comparativement à des projets avec participation du privé où seulement une petite partie des redevances pourraient être versées à la municipalité concernée.

Dans le domaine d'exploitation d'autres ressources naturelles au Lac-Saint-Jean, que ce soit au niveau de l'industrie forestière, de l'aluminium ou d'autres projets hydro-électriques, les retombées locales ne sont jamais plus grandes que les investissements et les emplois induits dans les différents projets. Les redevances versées au gouvernement sont gérées dans le fonds centralisé du gouvernement et la région n'a pas de pouvoir décisionnel quant à l'utilisation de ces fonds.

Les contraintes économiques du développement et de la conservation du Village historique de Val Jalbert en regard des sources de revenus existantes

Dans les débuts de la création du village Historique de Val Jalbert, en 1964, certaines des maisons sur place étaient abandonnées depuis près de 25 ans. Certains résidents sont demeurés un peu plus longtemps, mais la fermeture du moulin coïncide avec une époque où l'utilisation de la voiture n'était pas démocratisée dans le secteur Roberval. Les résidents ont donc dû quitter rapidement le secteur pour se trouver un autre travail ainsi qu'un lieu de résidence plus près de celui-ci.

A ces débuts, il y avait donc un certain nombre de maisons qui étaient encore relativement bien conservées, mais le temps à fait son œuvre sur une bonne partie des maisons du site. Depuis la mise sur pied du site historique, des travaux de restauration et de conservation ont été entrepris afin de retrouver l'aspect d'époque de certains bâtiments. L'objectif était de permettre au visiteur de voir et de visiter un certain nombre de maisons telles qu'elles étaient à l'époque de l'opération de l'usine. Un certain nombre de maisons ont conservé un aspect délabré et abandonné, ce qui donne toujours un cachet historique pour les visiteurs. Même ces maisons ont besoin de travaux d'entretien pour éviter une trop grande détérioration par les éléments.

La Corporation du village de Val Jalbert doit investir constamment pour l'entretien et la conservation du patrimoine bâtit du site, autant pour les anciens bâtiments que pour les nouvelles installations touristiques. La Corporation du village de Val Jalbert doit donc entretenir un site touristique tout en faisant la conservation d'un village historique complet, mais sans citoyens pour payer des taxes et effectuer l'entretient individuel des bâtiments.

La Corporation du village de Va Jalbert a donc dû trouver des moyens alternatifs pour générer des revenus supplémentaires afin de répondre à ces différents besoins. La construction de la minicentrale de Val Jalbert va lui permettre de générer près de 20 millions de dollars durant les 40 prochaines années.

Du point de vue de la Chambre de commerce, ce genre d'installation permet d'assurer dans le temps une source de revenus récurrente pour la Corporation du Village Historique de Val Jalbert et ainsi réduire les effets potentiels d'une baisse de l'achalandage pour diverses raisons macroéconomique.

Les coûts d'opérations annuels du Village Historique sont certainement plus élevés que les revenus et la vocation touristique du village de Val Jalbert demeurera la pierre angulaire des activités du village historique. Le maintient de la vocation historique et de conservation patrimoniale du Village de Val Jalbert est une des préoccupations de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval.

Retombés économiques locaux des opérations touristiques

Le Village Historique de Val Jalbert est un moteur touristique important pendant la saison estivale pour la MRC du Domaine-du-Roy. Il constitue une des activités majeures des touristes dans un circuit qui peut comprendre l'Hermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette, Le Zoo de Saint-Félicien et le lac en général comme attrait touristique.

De par sa nature cependant, le village de Val Jalbert génère des retombées économiques de plusieurs millions de dollars annuellement. Les touristes qui viennent y passer la journée doivent manger, dormir, se déplacer et se divertir d'autre manière. Les retombées économiques exactes du Village historique seront publiées par la corporation, les calculs se basant sur une analyse méthodologique plus complète. Une estimation grossière de 100 \$ par visiteur peut toutefois être utilisée en se basant sur le calcul des retombées économiques globales pour la province en 2009². Il y a eu 66 millions de touristes et excursionnistes pour 6,6 milliards de retombées économiques, ce qui donne effectivement 100 \$ par touriste.

Selon les données de la Corporation du Village Historique, 69 902 visiteurs ont franchi les tourniquets de Val Jalbert en 2011. On peut donc estimer que les retombées économiques locales annuelles sont de près de 7 millions de dollars pour les activités touristiques de Val Jalbert. Cela ne signifie pas que Val Jalbert génère des revenus de cette ampleur, mais que son impact économique est de cette envergure.

² Portail Québec, *Retombés économiques touristiques*, http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/tourisme/retombees-economiques/?lang=fr

En saison touristique, Val Jalbert emploie près de 110 personnes pour être en mesure de présenter une offre touristique d'envergure internationale.

Contraintes pour une exploitation hors saison et hivernale

Une des critiques soulevées par certains citoyens concernant le projet de minicentrale, c'est l'aspect de la chute lorsque la minicentrale sera en exploitation hors saison touristique. Ils invoquent que c'est parce que le débit de la chute ne sera pas assez élevé pour les visiteurs que le site sera fermé pour les touristes et visiteurs locaux.

Il est vrai que par les années passées, avant que des investissements majeurs soient réalisés sur le site, il y avait une certaine habitude pour les résidents de venir y marcher pendant quelques instants en automne ou en hiver. Cependant, les investissements récents réalisés pour moderniser l'offre touristique de Val Jalbert font en sorte qu'il n'est plus possible d'offrir ce service qu'il soit gratuit ou payé. La Corporation du village doit considérer les aspects concernant la sécurité des lieux, les risques d'incendie, les risques de noyades et finalement les risques de vandalisme sur différents équipements et édifices du site touristique.

À l'instar de sites touristiques d'envergure nationale et internationale, le Village Historique tire ses revenus de visiteurs qui paient un droit d'entrée afin de profiter d'installations adéquates qui correspondent à certains critères de base recherchés par les visiteurs. La Corporation doit veiller à la sauvegarde et à l'entretien de ce qui constitue le produit d'appel, telle que les différents édifices et habitations d'un village industriel des années 20. La chute de Val Jalbert fait aussi partit de ces produits d'appels et des investissements récents ont été réalisés afin d'améliorer sa mise en valeur en saison touristique.

Ce qui constitue les éléments attractifs de Val Jalbert en saison touristique pendant l'été et une petite partie de l'automne pour les visiteurs européens ne sont cependant pas nécessairement attractifs en saison hivernale ou lors de la transition entre l'hiver et le printemps. En hiver, le tourisme est plus axé vers la réalisation d'activités sportives hivernales, motorisées ou non. Il arrive que certains sites touristiques puissent présenter des activités ponctuelles pour accueillir des touristes, mais cela n'attire généralement que des visiteurs locaux et quelques visiteurs régionaux.

Le Zoo de Saint-Félicien est un bon exemple, la vocation boréale du Zoo fait en sorte qu'il est possible d'ouvrir le site en hiver pour des visites guidées. Les visiteurs paient un certain montant par personne et ils peuvent voir des animaux, qui sont adaptés à la vie hivernale, dans leur habitat naturel. Pour offrir les services dont les touristes s'attendent : billetterie, accueil, guides, restauration, présentation des films, ventes de marchandises, sentiers de la nature et même le Père Noël, le Zoo de St-Félicien doit faire travailler entre 10 et 20 personnes de plus par jour d'ouverture que ce qu'elle n'embauche en temps normal pour l'entretien du site.

Parce que l'hiver est la saison où la majorité des enfants suivent des cours à l'école, le Zoo n'est ouvert qu'à de brèves occasions en période hivernale. La concurrence offerte par les différentes autres activités hivernales est assez importante pour réduire les opportunités d'ouvrir le site et d'espérer une bonne rentabilité.

D'une même manière, la Corporation du Village historique a déjà tenté par le passé d'offrir des activités et installations pour l'hiver. Réalisation de sculptures, de pentes pour la glissade et ouverture du moulin pour différentes collations. Le public n'était pas au rendez-vous, car c'est peu accessible comme site pour une famille avec de jeunes enfants. Val Jalbert a fait deux années de test d'ouverture en hiver et cela s'est soldé par un important déficit qui a eu des répercussions importantes sur les opérations des années subséquentes.

Pour la Chambre de commerce, ce qui est important, c'est que le Village Historique de Val Jalbert soit performant au niveau touristique pendant la période estivale, moment ou il doit concentrer ses énergies, ses efforts et ses investissements. Opérer en période hivernale augmente les risques d'exploitation au niveau financier et au niveau des équipements par une surveillance qui sera nécessairement réduite par rapport à l'été.

Les démarches de consultation des gens d'affaires par la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval

Dans les débuts de la phase préparatoire du projet, en 2007, la Chambre de commerce a initié un projet pour s'assurer que les aspects de développement durable et l'acceptabilité sociale du projet soit pris en compte par les promoteurs. À l'époque, plusieurs projets de développement économique au Québec n'ont pas pu être réalisés parce qu'ils n'avaient pas obtenu l'acceptabilité sociale.

Les retombées économiques du projet de minicentrale de Val Jalbert et le contrôle communautaire de l'exploitation hydroélectrique étaient des facteurs primordiaux qui nous ont menés à appuyer le projet initialement.

Un comité de gens d'affaires à été formé afin de bien comprendre la teneur du projet et de mettre sur pied les actions les plus adéquates afin d'informer les gens d'affaires sur ce projet et véhiculer les bonnes informations dans ce dossier. Lorsque la société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a été mise sur pied, ils ont pris le relais au niveau de la consultation publique.

Parmi les actions réalisées, notons une présentation des aspects préliminaire du projet en mai 2008 devant plus d'une centaine de gens d'affaires. Un sondage à été envoyé par la poste à plus de 1500 places d'affaires de la MRC du Domaine-du-Roy et 151 réponses ont été obtenues. De plus, la Chambre de commerce a contribué à ce que 115 entreprises du secteur fassent parvenir des lettres d'appuis à la MRC du Domain-du-Roy pour la réalisation du projet de minicentrale.

Méthodologie du sondage

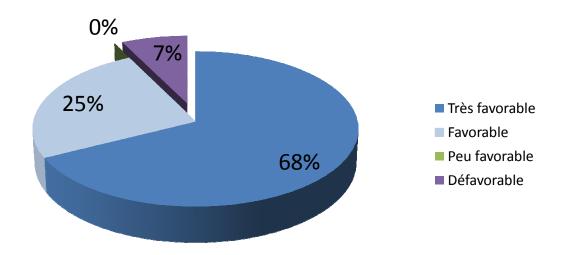
- Sondage effectué auprès de 151 répondants, entièrement composé d'entreprises et d'organismes du secteur Roberval en mai 2008
- Le sondage n'est pas considéré scientifique étant donné le caractère non aléatoire des répondants
- Le sondage était non obligatoire et il a été envoyé par la poste à plus de 1 500 organisations dans le secteur Roberval

Questions du sondage

- Quelle est votre position au sujet du projet de restauration d'une mini centrale de Val-Jalbert?
- À quel point trouvez-vous que le projet de mini centrale est un élément permettant de développer le Village historique de Val-Jalbert?
- Seriez-vous en faveur de signer une lettre d'appui pour faire progresser le projet au niveau de l'acceptabilité sociale?
- Seriez-vous prêt à participer à une séance d'information publique à ce sujet?

Résultats du sondage

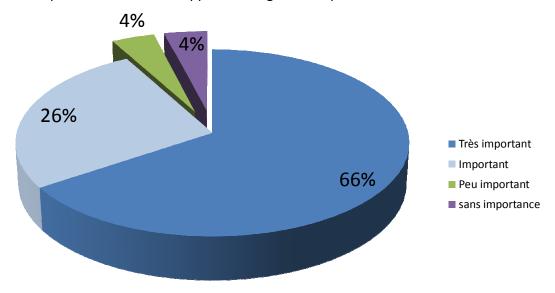
Quelle est votre position au sujet du projet de restauration d'une minicentrale de Val-Jalbert?



Sondage réalisé en mai 2008, 151 répondants parmi les entreprises du secteur Roberval.

 $93\,\%$ des personnes sondées sont en faveur du projet de restauration d'une mini centrale de Val-Jalbert

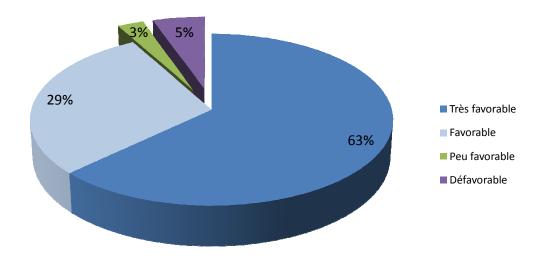
À quel point trouvez-vous que le projet de minicentrale est un élément permettant de développer le Village historique de Val-Jalbert?



Sondage réalisé en mai 2008, 151 répondants parmi les entreprises du secteur Roberval.

92 % des personnes sondées estiment qu'il est important que le projet de mini centrale soit réalisé pour développer le Village historique de Val Jalbert

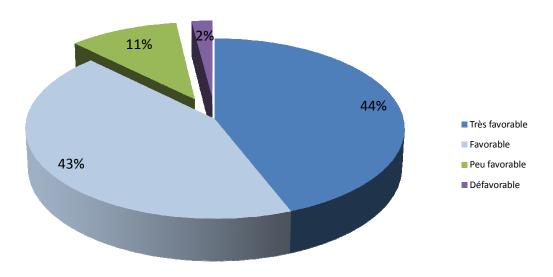
Seriez-vous en faveur de signer une lettre d'appui pour faire progresser le projet au niveau de l'acceptabilité sociale?



Sondage réalisé en mai 2008, 151 répondants parmi les entreprises du secteur Roberval.

92 % des personnes sondées sont en faveur de signer une lettre d'appui pour faire progresser le niveau d'acceptabilité sociale du projet.

Seriez-vous prêt à participer à une séance d'information publique à ce sujet



Sondage réalisé en mai 2008, 151 répondants parmi les entreprises du secteur Roberval.

87% des personnes sondées étaient intéressés à participer à une séance d'information publique sur le projet de mini centrale de Val Jalbert

Lettre d'appuis pour la réalisation du projet,

La liste des 115 entreprises et entrepreneurs qui ont fait parvenir une lettre d'appui à la MRC du Domaine-du-Roy pour la réalisation du projet de minicentrale à Val Jalbert est disponible en annexe.

Conclusion

En regard de tous les éléments présentés par les promoteurs respectant les différents aspects de développement durable et les réglementations des différents ministères concernés, il appert que le projet de minicentrale de Val Jalbert constitue un projet respectant les valeurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval. La Chambre de commerce donne donc son appui pour la réalisation de ce projet.

Annexe 1

Signature de la lettre d'appui pour le projet de minicentrale de Val-Jalbert

Entreprises Noms

Arbro-Fer inc.Ghyslain BoulianneArbro-Fer inc.Roger BoulianneArbro-Fer inc.Hugo Dionne

Association pour personnes handicapés Le

Goélan Gaétan Bouchard
Atlantis informatique Stéphane Martel
Auto Démarreur Serge Gagnon
Autobus Néron inc André Néron
B. Girard & Fils IGA St-Félicien Bruno Girard

Banque Nationale Daniel Laplante

Poputá Santá Magylou

Mario Claudo Tangu

Beauté Santé Macylou Marie-Claude Tanguay

Boucherie Charcuterie Perron

C.P. Desjardins Sieur-de-Roberval

C.R.C. Roberval

André Bonneau

Cain Lamarre Casgrain Wells Benoît Amyot
Cain Lamarre Casgrain Wells Senc.
Olivier

Caouette Theriault Jeannot Theriault

Carrefour Jeannois Roger Villeneuve
Centre de l'Auto B. Girard Inc.

Centre de l'Auto B. Girard inc.

Centre DEMEX Chicoutimi

Centre financier Desiardins Domaine-du-Roy

Manon Gingras

Chambre de commerce Normandin Marie-Claude Cossette

Chambre de commerce Normandin Denise Paquet

CLCW Sencrl Martin Dallaire

CLD Domaine-du-Roy Jean Simard
CLE Roberval Andrée Bouchard

CLE Roberval Ghislain Turcotte
Clinique Azur-Pelletier Opticiens Jean-Yves Gosselin
Clinique dentaire Fournier-Fortin Richard Fortin

Colaber Diesel Inc. Isabelle Laberge

Commission scolaire Pays des Bleuets Mario Lavoie

Construction Excavation Rock Guay

Coopérative Cablodistribution de Ste-Hedwidge Daniel Bouchard
Coopérative d'Alimentation de Pointe-Bleue Jean-Pierre Desbiens

Coopérative d'Habitation des aînés de St-Félicien Daniel Rodrigue

CPD Pointe-Bleue Lise Gagné

Demex-Chicoutimi

Denivar Société en commandite

Dépanneur chez Marcel 2000

Dépanneur de la Pointe-Sphérique inc.

Dépanneur du Chef la Poré

Suranne Boirier

Dépanneur du Chef La DoréSuzanne PoirierDesseau inc.Claudine TalbotDesseau inc.Dany Prince

Directrice Q.M.K.

Économeuble St-Prime Inc.

Entreprises forestières Réjean Gagnon inc.

Épicerie Boucherie Laroche

Gabrielle Desgagné
Paul-Émile Plourde
Réjean Gagnon
Jean-Pierre Laroche

Éric Tanguay Excavation Eric Tanguay
Excavation Tersol inc. Jacques Gagnon
Fabrique de St-Prime Jean-Guy Audet
Familiprix Desmoules et Dubois Louis Desmeules
Fenêtres R.M. Naud Michel Morin

Ferme Hébert Enr. Jean-Jacques Hébert

Ferme Primoise Enr Camil Taillon
Ferme Redom inc. Real Delisle
Ferme Taillon et Fils inc. Christian Taillon
Forestiers Agroë Guy Larouche
Gestion CMS inc. Germain Bouchard

Groupe performance stratégique Roger Boivin
Grues Roger Marceau inc. Roger Marceau
Hotel Richelieu St-Félicien Roch Cantin
Identification R.D. Trophées Russell Dion

J.L.D.B. et B.S.F. inc.

Jean-Louis Berbette

Jean Coutu 268

Martine Laroche

La Maison du bleuet

Les Autobus Marcel Lapointe inc.

Les boutiques du Parc

Les entreprises Perron

Les évaluations mobilières Harvey

Jean-Louis Berbette

Martine Laroche

Lucie Cayouette

Nancy Lapointe

Nathalie Couture

Michel Perron

Pierre Harvey

Les Goutières du Roy

Les Placements C.J.C. Boivin Inc.

Les Variétés L.C.R.

Librairie Le Bouquiniste

Denis Paquet

L'Oreille au Cœur des Béatitudes

Maire La Doré

Jacques Asselin

Mallette

Denis Tremblay

Motel Castille

Serge Hudon

Motel Julie

Motel Lavallière

Micheline Lemieux

Jacques Asselin

Denis Tremblay

Serge Hudon

Julie Plourde

Motel Moreau

Notaire Renomax

Restaurant Capitaine Bob Restaurant La Fringale

Restaurant La Fringale Chambord Restaurant La Friteuse St-Prime Restaurant Pub L'Amaretto

RNC Média CHRL

RNC Média inc.

Rock Guay Contracteur Inc.

RS Informatique

SADC

SAE Pays-des-Bleuets

Salon de coiffure Tressy Delisio

SDEI

Sepaq Val-Jalbert Sepaq Val-Jalbert SENC

Services financiers Carl Boudreault

Simard Musique

Son X Plus Techmat Techmat inc. Techmat inc. Tim Hortons

Tim Hortons
Tim Hortons

Transport & Cayouette Inc.

Vitreries des MRC

J.P. Tranchant

Guy Larouche

Anick Rousseau

Rosaire Guillemette

Hélène Tremblay

Réjean Fortin

Julien Plourde

Pierre Néron

Marc-André Lévesque

Dany Fortin

Rock Guay

Régis St-Pierre

Regis St-Pierre

Serge Desgagné Bernard Parent

Raymond Girard

Denis Gill

Guy Moreau

André Turgeon

Carl Boudreault

Manon Tremblay

Sébastien Leclerc

bebastien Leciere

Maxime Trremblay Philippe Labrèche

- / / / - - - - -

Frédérick Paradis

Michel St-Pierre

Marthe Martel

Michel St-Pierre

Viateur Cayouette

Marc Larouche
Marcel Tremblay

Rock Guay

Jacques Asselin

Érick Auger

Serge Tremblay